



MAIRIE DE MONDOUBLEAU

Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme – Canton du Perche

Procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du LUNDI 24 FÉVRIER 2025 à 19H

L'an deux mil vingt-cinq, le LUNDI 24 FÉVRIER, à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude THUILLIER, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de membres présents : 10

Date de convocation : le 14 FÉVRIER 2025

Etaient présents : Jean-Claude THUILLIER, Fanny MAZEAUD, Claude BOULAY, Odile CAPITAINE, Laëtitia SAROUL, Jean-Pierre ROCHET-CAPELLAN, Jean-Michel BRIMBOEUF, Stéphane MONNERET, Christian BONIN et Anne-Marie LEROY.

Absent(s) excusé(s) : Thierry LOUVEL

Absent(s) : Adeline MULOWSKY, Charles RICHARDIN, Soizic POULET-MATHIS, Jean-Christophe HULLIN

Pouvoir(s) : Thierry LOUVEL à Jean-Michel BRIMBOEUF

Madame **Fanny MAZEAUD** a été nommée secrétaire de séance.

0 – Approbation du précédent procès-verbal de séance

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du Lundi 20 Janvier 2025 qui a été transmis à tous les conseillers municipaux.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

1 – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental - Restauration des toitures de la nef et de la chapelle sud de l'église

Le Maire fait savoir que le Conseil Départemental de Loir-et-Cher accompagne les communes rurales à travers une aide financière pour la restauration d'édifices au titre du Patrimoine Rural Non Protégé.

Il convient que la commune dépose un dossier pour solliciter une subvention afin de financer les travaux de restauration des toitures de la nef et de la chapelle sud de l'église Saint-Denis.

Il est donc proposé de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au taux maximal pour permettre la réalisation de ce projet dont le détail est le suivant :

ESTIMATION COÛT DES TRAVAUX	
LOT 1- ECHAUDAGES - MACONNERIE - PIERRE DE TAILLE	141 801,60 €
LOT 2 - CHARPENTE	211 359,51 €
LOT 3 - COUVERTURE	242 932,49 €
TOTAL H.T.	596 093,60 €

Le département a changé son dispositif d'aide sur le Patrimoine Rural Non Protégé. Il y a une possibilité d'aide d'environ 22% sur le montant des travaux.

Fanny MAZEAUD rappelle que le lancement officiel de la collecte de la Fondation du Patrimoine pour la restauration de l'église a lieu le samedi 1^{er} mars 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal sollicite auprès du Conseil Départemental de Loir-et-Cher une subvention au taux maximal pour le projet présenté ci-dessus.

2 – Contrat avec l'Eco-organisme ALCOME pour la réduction des déchets des produits du tabac dans l'espace public

ALCOME est un éco-organisme agréé par l'Etat par arrêté ministériel du 28 juillet 2021. Il est chargé de la Responsabilité Élargie des Producteurs de produits de tabac équipés de filtres composés en tout ou partie de plastique et des produits qui sont destinés à être utilisés avec des produits de tabac relevant du 19° de l'article L. 541-10-1 du code de l'environnement, de leur obligation de responsabilité élargie.

La mission d'ALCOME est de participer à la réduction de la présence des déchets issus des produits de tabac (schématiquement appelés « mégots ») jetés de manière inappropriée dans l'espace public. Les objectifs de réduction sont fixés comme suit :

- 20 % d'ici 2024
- 35 % d'ici 2026
- 40 % d'ici 2027

Les actions prévues par ALCOME sont :

- Sensibiliser : Fourniture d'outils de communication et de sensibilisation
- Améliorer : Mise à disposition de cendriers de poche et de dispositifs de rue
- Soutenir : Soutien financier aux communes au titre du nettoyage des rues
- Assurer : Enlèvement et prise en charge des coûts de valorisation des mégots collectés séparément, à hauteur de 100kg de mégots massifiés.

Dans ce cadre ALCOME propose de contractualiser avec les collectivités territoriales en charge du nettoyage des voiries publiques sur la base d'un contrat type unique.

En contrepartie, la [commune] [collectivité] [NOM] va mettre en place dans le cadre de ce contrat :

- Un état des lieux des « hotspots » mégots (lieux à forte concentration de mégots au sol) et des dispositifs de collecte existants
- Des actions de sensibilisation, de communication et d'aménagement en fonction des spécificités de la collectivité

ALCOME fournira des kits de sensibilisation conformément au contrat, ainsi qu'un soutien financier annuel au titre du nettoyage, calculé selon le barème indiqué dans l'annexe C du contrat-type et précisé ci-dessous.

Typologie de collectivité	Montant (€/habitant/an)
Urbain : communes dont la population est supérieure ou égale à 5 000 et inférieure à 50 000 habitants permanents	1,08
Urbain dense : communes dont la population est supérieure ou égale à 50 000 habitants permanents	2,08
Rural : communes dont la population est inférieure à 5 000 habitants permanents	0,50
Touristique : communes urbaines ou rurales présentant au moins un des trois critères suivants : - Plus d'1,5 lits touristique par habitant - Un taux de résidences secondaires supérieur à 50 % - Au moins 10 commerces pour 1000 habitants	1,50

Ce barème est à multiplier tous les ans par la population municipale selon les données de l'INSEE et s'applique pour la première année prorata temporis à partir de la date de contractualisation.

Par conséquent, le montant du soutien n'est pas fixe et peut varier chaque année en fonction de l'évolution de la population et l'évolution de la typologie de la collectivité et de la durée du contrat au cours de l'année.

Ce soutien est versé au terme de chaque année civile sur présentation d'un bilan annuel des actions de prévention et de sensibilisation menées au cours de l'année passée.

C.RICHARDIN avait alerté les conseillers par mail, en amont de la séance du conseil en soulevant son questionnement sur la fiabilité de cet éco-organisme suite à une sanction financière infligée par l'Etat pour non-respect de ses obligations.

F.MAZEAUD précise, en s'appuyant sur un article daté du 14 janvier 2025, que ce que l'Etat reproche surtout à ALCOME, c'est de ne pas avoir signé assez de contrats avec les collectivités.

Des échanges ont lieu sur les engagements précis de la commune et l'intérêt de lutter contre les mégots.

Après avoir délibéré, les conseillers décident, avec une abstention, de signer le contrat. Il est toutefois nécessaire de préciser les détails des contreparties sur l'engagement de la commune.

3 - Compte-rendu des décisions prises par le Maire

Le Maire, considérant la délibération du Conseil Municipal du 21 février 2022, lui déléguant certaines attributions prévues par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises ci-après :

2025/02	16 janvier 2025	Attribution concession cimetière à M. BOULAY Pierre domicilié 21 rue Courtin 41170 MONDOUBLEAU – pour une durée de 30 ans
2025/03	21 janvier 2025	Décision de Refus du Droit de Préemption Urbain Propriétaires : Consorts BEAUCHAMP représentés par M. BEAUCHAMP Jean-Michel 2 lieu-dit Grimoua Souday 41170 COUETRON AU PERCHE Adresse du bien : 24 rue Honoré de Balzac 41170 MONDOUBLEAU Acquéreurs : M. BEAUCHAMP Corentin et Mme PRUDHOMME Elodie 4 impasse du Chêne 41170 CORMENON

2025/04	24 janvier 2025	Décision de Refus du Droit de Prémption Urbain Propriétaires : M. Mme DELOBEL Jean-Michel 30 place du Marché 41170 MONDOUBLEAU Adresse du bien : 30-32 place du Marché 41170 MONDOUBLEAU Acquéreur : SCI LIBRESNAULT 30 place du Marché 41170 MONDOUBLEAU
2025/05	24 janvier 2025	Signature du devis avec l'association Le Lieu Multiple 113 rue de Curembourg 45400 Fleury-Les-Aubrais pour le spectacle « Et pataouète, et patatras » prévu le 8 novembre 2025 à la salle de l'Etoile pour un montant de 1 200 € T.T.C
2025/06	27 janvier 2025	Mission coordination SPS – Travaux de restauration des toitures de la nef et de la chapelle sud de l'église Saint-Denis à Mondoubleau
2025/07	28 janvier 2025	Décision de Refus du Droit de Prémption Urbain (<i>Signée par Fanny MAZEAUD</i>) Propriétaires : Consorts HAMELIN Adresse du bien : 5 rue Doré 41170 MONDOUBLEAU Acquéreurs : M. Mme THUILLIER Jean-Claude 4 Les Foucaudières 41170 COUETRON AU PERCHE
2025/08	30 janvier 2025	Décision de Refus du Droit de Prémption Urbain Propriétaire : Mme MULOWSKY Adeline 36 rue Leroy 41170 MONDOUBLEAU Adresse du bien : 36 rue Leroy 41170 MONDOUBLEAU Acquéreur : Mme GAUFFIER BEAUDOUIN Hélène 1 lieu-dit Les Robardières 41170 BAILLOU
2025/09	3 février 2025	Décision de Refus du Droit de Prémption Urbain Propriétaire : M. DESPALINS Joaquim 2 Le Gros Dos 41170 BEAUCHENE Adresse du bien : Le Bourg 41170 MONDOUBLEAU Acquéreur : M. CHARBONNEL Christophe 31bis rue du Pont de l'Horloge 41170 MONDOUBLEAU
2025/10	4 février 2025	Décision de Refus du Droit de Prémption Urbain Propriétaires : M. Mme BRODIN Marc 5 rue Saint-Denis 41170 MONDOUBLEAU Adresse du bien : 5 rue Saint-Denis 41170 MONDOUBLEAU Acquéreur : Mme MEREL Tess 1 lieu-dit les Fraîches 41270 LA FONTENELLE
2025/11	19 février 2025	Renouvellement concession cimetière au nom de M.Mme CAUET Jacques et Colette pour une durée de 30 ans

AFFAIRES DIVERSES

❖ Point sur l'Egrenne : Intervention de Zoé MARGUERIT, coordinatrice

L'ANIMATION DU TIERS-LIEU

Accueil des formations

- **Formation PEE « Parcours Entrée dans l'Emploi »** : du 31/03/2025 au 04/07/2025
Animée par ASSOFAAC. Pour une quinzaine de demandeurs d'emploi. Accompagnement dans la construction d'un projet professionnel.

- **Formation EXCEL :**
Animée par le GRETA. L'objectif est de permettre aux petites entreprises et auto-entrepreneurs de se former sur Excel à Mondoubleau.
- **Animation avec Intention Publique :** mars – avril
A destination de tout public (3 groupes de 10 personnes), 3 ateliers d'1h30 seront animés par Hélène Gauffier de « *L'atelier Pirouette* » autour de la compétence.
- **Formation Dessin industriel :**
Les entreprises La Sellerie Percheronne et Thyreau Ressorts sont intéressées par la mise en place d'une formation dessin industriel.
- **Formations bâti ancien :**
Travail actuel avec Maison Paysanne de France sous forme d'ateliers et de chantiers participatifs.

Développement d'un réseau et identification comme un acteur du territoire

- **Rencontre des entreprises :**
 - Dans le cadre du partenariat avec la sous-préfecture de Vendôme.
 - Rencontre des entreprises dans le cadre du Contrat territoire d'industrie qui institue un partenariat entre la CCCP et la communauté de communes du Perche (Nogent-le-Rotrou)
- **Rencontre avec le département** et la Maison des solidarités (travailleurs sociaux et agents en charge de la politique sociale du département)
- **Intégration du Comité Local Pour l'Emploi** (Comité regroupant la Région, la Préfecture, France Travail et d'autres acteurs locaux pour mettre en place une stratégie locale de l'emploi)
- Développement de partenariats intéressants avec **les acteurs locaux** : l'Outremer (Pépinière d'entreprises de la Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois), le Groupement des Agriculteurs, APHP, pour des animations croisées et autres partenariats.

LA CONSTRUCTION DU TIERS-LIEU

Construction juridique

- **Association :** Création d'une association loi 1901 est la solution préconisée par le cabinet EGIS. Elle pourra être transformée ou agréementée si besoin d'une SCIC (société coopérative d'intérêt collectif)
- **Autonomisation de L'Egrenne par rapport à la Mairie :**
2 conventions sont à construire :
 - **Convention d'occupation du bâtiment**
 - **Convention établissant les relations mairie – Egrenne** (emploi, transmission des équipements, accès privilégié au lieu, positionnement de la commune dans les instances de décision)

Construction des bâtiments

- **Avant-Projet et Permis de construire :** L'AVP (Avant-Projet) sera signé dans les prochaines semaines. Le permis de construire devrait également être bientôt déposé.
- Le dialogue est établi entre Constellations Studio et les **Architectes des Bâtiments de France** (Gaspard Durand) pour un projet conforme au cadre architectural de Mondoubleau.

- Le calendrier tel qu'établi aujourd'hui prévoit un **début de travaux autour de la rentrée scolaire 2025**.
- De nouvelles aides sont encore en cours de sollicitation notamment du côté des Fondations et des mécènes privés.

Construction économique

- Le cabinet **EGIS**, qui accompagne le tiers-lieu dans sa structuration juridique et économique, arrive à la fin de sa mission.
- L'objectif est de créer une **structure économique aux finances équilibrées et pérennes**, le plus indépendante possible des aides publiques afin d'assurer sa stabilité.
- Les valeurs portées sont celles d'une accessibilité maximale à l'ensemble de la population.

❖ **Travaux/collecte de l'Eglise**

La Nef et la Chapelle Sud ne seront pas utilisables pendant les travaux. En revanche, il y aura un accès dans la chapelle Nord. La mairie est en relation permanente avec Monsieur le Curé.

Monsieur le Maire évoque le courriel adressé par C.RICHARDIN où il indique une « situation financière tendue ». M. Le Maire indique que la situation financière de la commune est au contraire très saine (capacité de désendettement en 2024 à 2,12 ans). Ces points seront détaillés lors de la prochaine commission Finances.

❖ **Etude du CAUE du donjon et de ses abords**

Une restitution de l'étude a été remise par le CAUE lors de la réunion du 11 février dernier concernant l'aménagement de la forteresse et ses abords. Cette étude doit être prolongée par une 3^{ème} phase, centrée sur la place du Pâtis.

❖ **Etude de sécurisation de la Tour**

Beaucoup de retards. L'architecte en charge de cette étude a été relancé à multiples reprises.

❖ **Situation de l'UCAM**

La situation est difficile. Beaucoup de membres du bureau souhaitent arrêter. Beaucoup de questions se posent. Si l'UCAM n'organise plus le marché, la mairie peut-elle reprendre ? Cela nécessite une présence pour les barrières, fermeture de la halle, recueil des paiements... L'assemblée générale a lieu le vendredi 14 mars.

❖ **Bilan actions 2024 compostage partagé**

Une 1^{ère} distribution de compost a eu lieu mais très peu de personnes étaient présentes (3 à 4 personnes). Les agents de la commune ont récupéré le reste du compost pour les espaces publics.

INFOS COMMUNAUTAIRES :

O. Capitaine précise que les deux dentistes de Mondoubleau n'exercent plus. Une nouvelle personne est arrivée. Il s'agit du Docteur LIVEZEANU Roxana.

QUESTIONS DIVERSES

Néant

-Dates à retenir :

Commission Finances (préparation budgétaire)	Jeudi 27 Février 2025 à 19h
Commission Finances (préparation budgétaire)	Mardi 11 Mars 2025 à 19h
Prochain Conseil Municipal (Vote du budget 2025)	Lundi 24 Mars 2025 à 19h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Le Maire

Jean-Claude THUILLIER



La Secrétaire de séance

Fanny MAZEAUD

